



Impots foncier pour retraités

Par cody83

Bonjour,

je suis actuellement domicilier chez mes parents (retraités tout les deux non imposables), pour 2009 j'ai perçu plus de salaire que les autres années, mes parents vont donc payer plus de taxe foncière. Ma question est la suivant si je prend une boîte postale, je ne suis plus domicilier fiscalement chez mes parents donc un bien pour eux, est ce possible ?

A savoir, que je reçois juste mon courrier chez eux puisque je suis toute l'année en déplacement. Merci encore pour vos conseils.